

Transports et Infrastructure

Rapport annuel
2017–2018

Transports et Infrastructure
Rapport annuel 2017-2018

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1554-9 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1555-6 (PDF : version française)

ISSN 2368-3457 (version imprimée bilingue)
ISSN 2368-3473 (PDF : version française)

11994 | 2018.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Bill Oliver

Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable Bill Oliver

Ministre des Transports et de l'Infrastructure

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Kelly Cain

Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du ministère	12
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	13
Information financière	22
Résumé des activités de recrutement.	24
Résumé des projets de loi et des activités législatives	25
Résumé des activités liées aux langues officielles	26
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	28
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	29

Message du ministre

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a pour mission de construire et d'entretenir une infrastructure de bâtiments et de transport sûre et durable pour la population du Nouveau-Brunswick. Je suis profondément honoré d'être responsable de ce ministère et je salue les réalisations du personnel pendant l'exercice financier de 2017-2018.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure est vaste et il relève des défis au quotidien pour veiller sur les routes et les bâtiments provinciaux. Notre gouvernement est reconnaissant envers tous les employés de la fonction publique et apprécie à leur juste valeur leur expérience et leur expertise.

Je suis absolument sûr que, grâce au dévouement et au travail acharné des employés de ce ministère, nous continuerons à fournir des services et à réaliser efficacement des projets prioritaires. Ensemble, nous allons continuer à faire progresser notre province.

A handwritten signature in cursive script, reading "Bill Oliver".

L'honorable Bill Oliver
Ministre des Transports et de l'Infrastructure

Message de la sous-ministre

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a poursuivi ses efforts de remaniement. En tant qu'organisation axée sur le rendement, ces efforts ont porté plus particulièrement sur les processus internes qui devraient permettre d'accroître l'efficacité opérationnelle et d'améliorer les services offerts à la population du Nouveau-Brunswick.

À titre de sous-ministre, je suis extrêmement fière des nombreux hommes et des nombreuses femmes qui servent les citoyens de notre province en concevant, en construisant, en exploitant et en entretenant les bâtiments et les infrastructures de transport de la province, ainsi que du système de radiocommunications mobiles de la province.

J'aimerais remercier le personnel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour son travail ardu et son engagement à servir le public. C'est un privilège de travailler avec vous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kelly', with a long horizontal flourish extending to the right.

Kelly Cain
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Ce processus fournit à la fonction publique une méthodologie éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie, accroître la responsabilisation et favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, commence par une vision stratégique afin de remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision est organisée autour des cinq domaines prioritaires suivants :

- *Emplois* – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Les efforts de croissance seront guidés par le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick qui met l'accent sur les objectifs suivants : renforcer notre main-d'œuvre, renforcer notre capacité d'innovation, accroître la souplesse du gouvernement, stimuler les investissements publics et privés dans les infrastructures stratégiques et accroître les investissements en capital du secteur privé.
- *Éducation* – Améliorer l'éducation conformément à deux plans d'éducation de 10 ans, soit *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* dans le secteur francophone et *Everyone at Their Best (chacun à son meilleur)* dans le secteur anglophone, qui définit les objectifs du système de garderies éducatives et établit des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines d'intervention sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie chez tous les apprenants et déployer les efforts nécessaires pour rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable.
- *Familles* – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en mettant l'accent sur sept domaines clés : amélioration de l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée, promouvoir le mieux-être, soutien des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, facilitation d'un vieillissement en santé et soutien aux aînés, faire progresser l'égalité des femmes, réduire la pauvreté et fournir d'un soutien aux personnes handicapées.
- *Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones* – Renforcer les liens avec les Premières Nations, intensifier les mesures à l'égard des changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral pour maximiser le financement fédéral, notamment optimiser le financement des infrastructures et accroître la main-d'œuvre grâce à l'immigration
- *Gouvernement intelligent* – Optimiser l'argent des contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant les chevauchements, en adoptant de nouvelles technologies novatrices pour améliorer les services et les économies et s'assurer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose d'une main-d'œuvre prête qui a les compétences, la formation, le soutien, le leadership et le milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le ministère des Transports et de l'Infrastructure s'est harmonisé avec les priorités stratégiques en se penchant sur le suivant :

- Ouverture du tronçon élargi à quatre voies de la route 11 entre la route 15 et la rivière Shediac, un corridor commercial important de la partie est du Nouveau-Brunswick qui soutiendra le développement économique dans la région.
- Poursuite de l'entretien de nos routes et d'autres infrastructures afin d'assurer la sécurité du public.
- Réussite de l'initiative de remaniement organisationnel du ministère. Grâce au travail ardu et au dévouement de centaines d'employés, le ministère a dépassé de près d'un million de dollars son objectif original d'économiser 10,5 millions de dollars. Ces économies ont pu être réalisées grâce à la mise en œuvre de projets de remaniement et d'amélioration des processus.
- Augmentation de près de 50 % des investissements en efficacité énergétique et dans les systèmes d'énergie renouvelable dans les bâtiments publics, ce qui témoigne de notre leadership dans la lutte contre les changements climatiques. Le panneau solaire de 100 kilowatts conçu par le ministère et installé sur le toit de l'école Fredericton High School est la plus vaste installation solaire au Nouveau-Brunswick.
- Ajout de véhicules électriques au parc du gouvernement, y compris l'achat de deux autobus scolaires électriques et la location de onze voitures électriques.
- Proposition de modifications à apporter au *Règlement général de la Loi sur les chemins de fer de courte ligne*, lesquels ont été approuvés par le gouvernement en février 2018. Le règlement modifié adopte des éléments clés du règlement fédéral modifié, aidant la New Brunswick Southern Railway, qui utilise des voies ferrées sous réglementation fédérale et provinciale, à éviter les coûts associés au respect de plusieurs ensembles de règles.
- Obtention d'un financement de 2,26 millions de dollars pour deux projets en 2017-2018 dans le cadre du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire, un programme fédéral fournissant du financement pour les projets d'amélioration des passages à niveau, de technologie et de recherche. Ces projets avaient trait à ce qui suit : 1) modification du tracé et changement majeur du profil de la route 108 près de New Denmark et 2) modifications de la déclivité des approches au passage à niveau de Norton.
- Utilisation de plus de 75 % de la subvention fédérale de 354,3 millions de dollars dans le cadre du *Nouveau Fonds Chantiers Canada – volet Infrastructures provinciales-territoriales – Projets nationaux et régionaux* afin d'entreprendre dix projets d'infrastructure prioritaires qui aideront le Nouveau-Brunswick à se remettre en marche.
- Maintien de l'assurance que les investissements tiennent compte des conditions climatiques actuelles et futures, et ainsi intégrer la résistance dans les systèmes de transport et d'infrastructure et veiller à l'utilisation responsable des deniers publics.
- Coprésidence, avec une communauté de pratique de l'Ontario, d'un forum subordonné au Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière, établi en vue de partager les pratiques exemplaires et de favoriser la participation inclusive des Autochtones aux questions liées au transport.
- Démonstration de leadership en matière de changements climatiques par l'utilisation du système d'évaluation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour la construction écologique au Canada et aux États-Unis. En fait, l'école King Street School, qui a été inaugurée officiellement en novembre 2017, fait l'objet d'un projet pilote pour la certification LEED v4, le plus récent niveau.

Mesures du rendement

Inspiré des priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour 2016-2018, un cadre de travail qui traduit la stratégie ministérielle en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement a été élaboré. Le ministère continue de mesurer ses progrès par rapport aux objectifs.

Six mesures issues du tableau de bord équilibré du ministère pour 2017-2018 sont mises en relief dans le présent rapport (voir le tableau ci-dessous).

Emplois	Mesures
Accroître les investissements privés et publics dans l'infrastructure économique stratégique.	Pourcentage de routes en mauvais état.
	Pourcentage des ponts considérés comme étant en mauvais état (Indice de l'état des ponts [IEP] < 60).
Optimiser le financement de l'infrastructure.	Pourcentage de respect des objectifs de la gestion des actifs pour les dépenses en immobilisations visant les routes en asphalte.
Gouvernement intelligent	Mesures
Équilibrer le budget.	Ratio des dépenses budgétées (ordinaires) et des dépenses réelles.
	Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.
	Cible d'économies de l'initiative de remaniement ministériel pour 2017-2018.

Emplois

Objectif de la mesure

Accroître les investissements privés et publics dans l'infrastructure économique stratégique.

Mesure

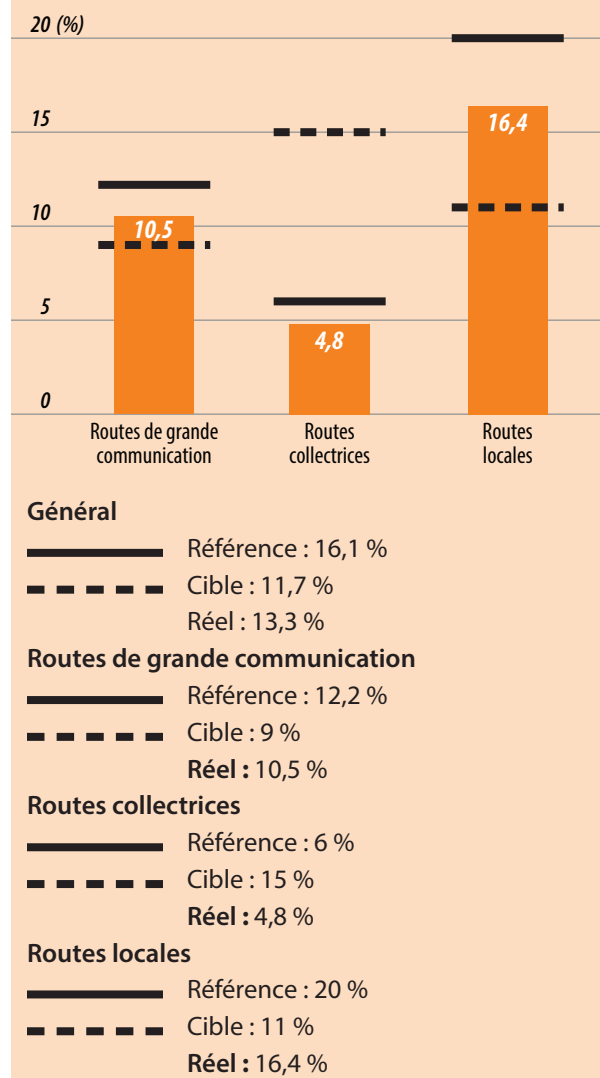
Pourcentage de routes en mauvais état.

Description de la mesure

Le ministère signale ainsi l'état des routes : bon, passable ou mauvais.

Rendement général

Pour les besoins du présent rapport, les résultats ont été ventilés afin de montrer le pourcentage des routes en mauvais état, selon chacun des types de route suivants et le total général. Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.



Raison d'être de cette mesure

Le pourcentage de routes en mauvais état représente une bonne mesure de l'amélioration compte tenu des répercussions des routes dans un tel état sur les automobilistes.

Quels projets ou quelles initiatives ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année sur laquelle porte le rapport?

Le budget d'immobilisations de 2017-2018 prévoyait des crédits de 122 millions de dollars pour la remise en état de chaussées revêtues d'asphalte et d'un enduit superficiel. Ce montant était légèrement inférieur au montant annuel prescrit pour une période de dix ans par le modèle de gestion des immobilisations du ministère pour remettre les routes en bon état.

Le pourcentage des routes en mauvais état s'améliore; cependant, sans le maintien du budget recommandé de 130 millions de dollars, le ministère n'atteindra pas les objectifs tactiques relatifs à l'état dans le délai prévu.

Emplois

Objectif de la mesure

Accroître les investissements privés et publics dans l'infrastructure économique stratégique.

Mesure

Pourcentage des ponts considérés comme étant en mauvais état (IEP < 60).

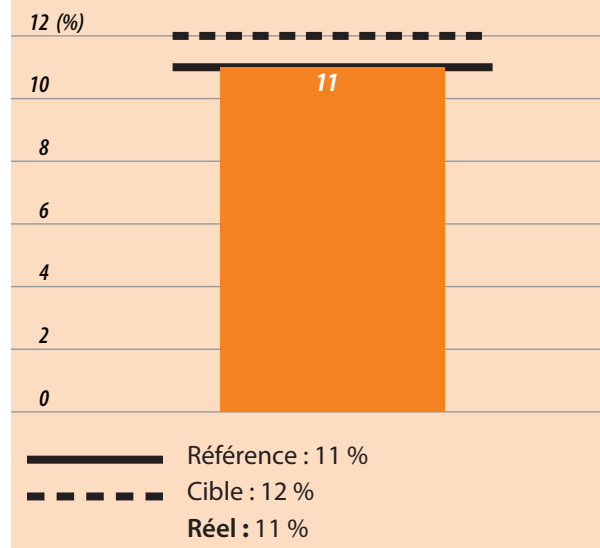
Description de la mesure

L'IEP est une évaluation de l'état d'un pont fondé sur l'état de tous les éléments de la structure. Il ne sert pas à évaluer la sécurité d'un pont.

Rendement général

Le ministère a dépassé le niveau ciblé.

Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.



Raison d'être de cette mesure

Cette mesure donne de l'information sur l'état des ponts provinciaux et sur l'efficacité des programmes de remplacement et de remise en état des ponts.

Quels projets ou quelles initiatives ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année sur laquelle porte le rapport?

Le ministère a poursuivi les travaux pour les grands projets de pont comme le projet d'élargissement à quatre voies de la route 11, le boulevard Harrisville, le pont Centennial, le pont Anderson, les ponts n° 1 et n° 4 de la rivière Tobique et le pont n° 2 de la rivière Tetagouche. Les changements climatiques causent des phénomènes violents météorologiques plus fréquents, comme des tempêtes et des inondations. Le ministère a continué de réparer les dommages causés à l'inventaire des ponts par des phénomènes météorologiques importants, notamment le remplacement du pont n° 3 à Oromocto Sud et les travaux de réparation au pont de la voie de communication (nord) sur la route 690, en plus des nombreux remplacements de ponceaux sur différentes routes partout dans la province. Il a également travaillé sur de nouvelles conceptions de ponts, coordonné des contrats de ponts et de ponceaux dans tous les districts de la province et remis en état des structures existantes.

Le ministère mène des inspections des ponts désignés selon un cycle de un, deux ou quatre ans. Bien que des travaux sur les ponts soient prévus chaque année, le réseau continue de vieillir et les résultats des inspections de certains ponts les amènent dans la catégorie « en mauvais état ». Bien qu'il soit important de trouver un équilibre entre la croissance économique et l'entretien continu des actifs existants, il faut noter que le budget d'immobilisations attribué à la construction de nouveaux ponts réduit le financement disponible pour l'entretien.

Emplois

Objectif de la mesure

Optimiser le financement de l'infrastructure.

Mesure

Pourcentage de respect des objectifs de la gestion des actifs pour les dépenses en immobilisations visant les routes en asphalte.

Description de la mesure

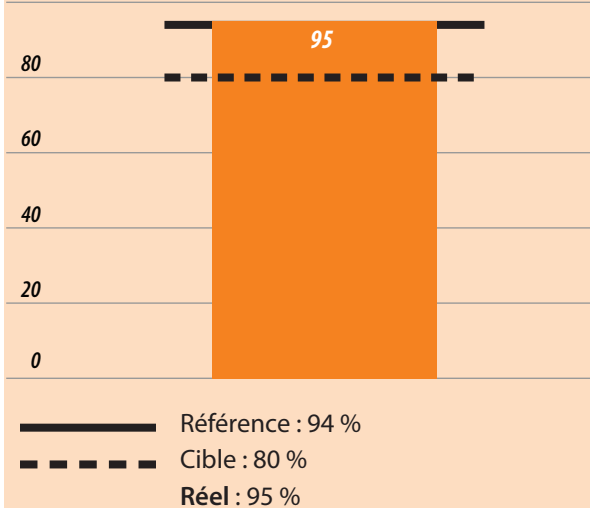
Cette mesure est importante, puisque des niveaux élevés de conformité au plan de gestion des actifs permettent de maintenir les dépenses de remise en état au niveau minimal pendant la durée de vie de l'actif.

Rendement général

Les dépenses en immobilisations visant les routes en asphalte étaient conformes dans une proportion de 95 % au plan de gestion des actifs (soit 15 % de plus que la cible pour l'exercice complet).

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

100 (%)



Raison d'être de cette mesure

La gestion des actifs détermine le degré de détérioration de l'actif avec le temps et le bon moment pour intervenir (remise en état) afin d'éviter une reconstruction coûteuse. Lorsque les routes sont traitées au bon moment, les coûts de remise en état sont moindres et il est possible d'effectuer des travaux sur un plus grand nombre de routes tout en réalisant des niveaux de performance plus élevés (c.-à-d. bon, passable, mauvais¹).

Quels projets ou quelles initiatives ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année sur laquelle porte le rapport?

La gestion des actifs a affecté environ 122 millions de dollars à la remise en état de chaussées revêtues d'asphalte et d'un enduit superficiel. Conformément au plan de gestion des actifs, les travaux comprenaient des réparations mineures et majeures et des travaux de reconstruction, qui ont été exécutés à l'égard de diverses classes de route, dont des routes collectrices, locales et de grande communication.

Si on effectue des traitements de surface mineurs avant que des réparations plus coûteuses soient justifiées, les montants consacrés à la remise en état peuvent être affectés à d'autres secteurs nécessitant des travaux. D'après le modèle de gestion des actifs du ministère, il faudra consentir 130 millions de dollars par année sur 10 ans pour remettre les routes dans un état acceptable et éliminer la dette d'infrastructure pour les revêtements. Si les exigences de financement minimales ne sont pas respectées, la dette d'infrastructure augmentera et la durée de vie des actifs sera réduite.

1 Bon : L'actif montre un peu de détérioration mais fonctionne toujours à un très haut niveau de rendement. Certaines activités de préservation sont envisageables.

Passable : L'actif s'est détérioré au point où la remise en état ou le remplacement seraient envisageables. Le rendement fonctionnel est encore acceptable.

Mauvais : L'actif est détérioré au point où une remise en état majeure ou le remplacement est nécessaire. Le rendement fonctionnel est inférieur aux niveaux acceptables.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

Mesure

Ratio des dépenses budgétées (ordinaires²) et des dépenses réelles.

Description de la mesure

Cette mesure vise à maîtriser et à gérer les dépenses pour respecter le budget de l'exercice financier du ministère.

Rendement général

Le ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées du ministère était de 103,3 %.

Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

120 (%)

100

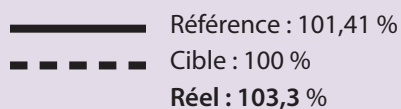
80

60

40

20

0



Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du ministère à gérer ses dépenses globales afin de respecter son budget. Le ministère doit veiller à gérer ses dépenses en conformité avec le budget et être prêt à prendre des mesures correctrices si les dépenses projetées dépassent le budget durant l'année.

Quels projets ou quelles initiatives ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année sur laquelle porte le rapport?

De nombreux projets ont contribué à réduire les dépenses ministérielles, entre autres le fait de se lancer dans une initiative d'amélioration des processus au sein du ministère ainsi que de maintenir les pratiques d'une organisation axée sur le rendement. Toutefois, des dépenses dépassant celles prévues au budget, liées au programme d'entretien hivernal, ont neutralisé les économies d'efficacité, notamment des dépenses pour les tempêtes hivernales dépassant de 12 % le budget prévu. Mis à part ces tempêtes, plusieurs épisodes de pluie verglaçante et tempêtes de verglas ont nécessité une utilisation du sel de voirie plus importante que prévu.

2 Les dépenses du ministère sont divisées en deux catégories : les dépenses ordinaires et les dépenses en capital. La mesure du tableau de bord équilibré présentée dans ce rapport porte sur les efforts d'amélioration stratégique liés aux dépenses ordinaires budgétées, lesquelles ont trait aux coûts de fonctionnement associés aux programmes gouvernementaux.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

Mesure

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.

Description de la mesure

La mesure compare les recettes réelles avec les recettes budgétées, afin que le ministère puisse accorder la priorité à l'optimisation des recettes.

Rendement général

Le ratio des recettes réelles et des recettes budgétées du ministère était de 110 %.

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

120 (%)

100

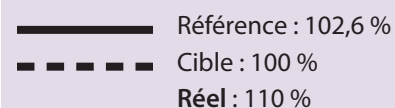
80

60

40

20

0



Raison d'être de cette mesure

Les recettes sont très importantes pour la situation financière du GNB. Des sources importantes de recettes pour le ministère ont été obtenues par la vente de permis spéciaux pour le déplacement de charges de poids ou de dimensions excédentaires sur les routes provinciales et par la location de terrains. L'augmentation des recettes permet de compenser le déficit du GNB. Cette mesure aide le ministère à rester à l'affût des possibilités de production de recettes.

Quels projets ou quelles initiatives ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année sur laquelle porte le rapport?

Les recettes réelles ont dépassé le budget projeté du ministère en raison de petites augmentations dans plusieurs flux de rentrées, notamment les permis spéciaux, la récupération de coûts pour l'entretien municipal et la location de terrains.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

Mesure

Cible d'économies de l'initiative de remaniement ministériel pour 2017-2018

Description de la mesure

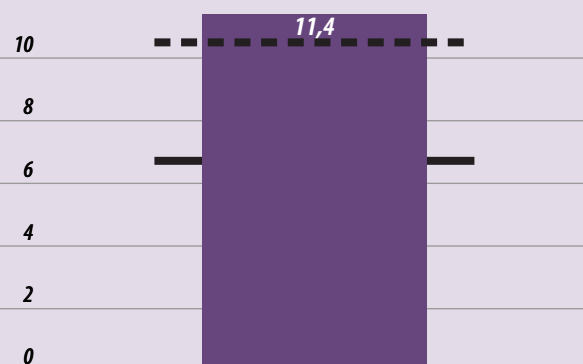
Cette mesure compare les économies réelles aux économies ciblées afin d'aider le ministère à atteindre l'objectif fiscal établi au cours de la révision stratégique des programmes.

Rendement général

Les économies réelles produites par l'initiative de remaniement organisationnel du ministère se chiffraient à 11,4 millions de dollars.

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

12 (\$M)



————— Référence : 6,72 millions de dollars³

- - - - - Cible : 10,5 millions de dollars

————— Réel : 11,4 millions de dollars

3 Le rapport annuel de 2016-2017 faisait état d'économies de 6,598 millions de dollars pour l'exercice financier 2016-2017. Cependant, à la suite de la publication de ce rapport, des économies supplémentaires ont été constatées et enregistrées.

Raison d'être de cette mesure

Le ministère a annoncé son initiative de remaniement organisationnel en tant que résultat de la révision stratégique des programmes dans le budget 2016-2017. Le plan devrait permettre au ministère d'atteindre des économies ciblées de 10,5 millions de dollars sur deux ans, tout en améliorant les services offerts par le ministère au public.

Quels projets ou quelles initiatives ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année sur laquelle porte le rapport?

Le ministère a cerné plusieurs possibilités d'améliorer ses processus et les a catégorisées en tant qu'initiatives de remaniement ou d'approvisionnement.

Les possibilités propres au remaniement peuvent être résumées comme suit :

- le regroupement de plusieurs fonctions de types similaires afin de réduire la fragmentation et les chevauchements dans l'ensemble de l'organisation;
- le remaniement du personnel pour s'assurer que les responsabilités opérationnelles restent cohérentes avec les structures de rapport et de responsabilité;
- le recentrage des responsabilités des districts en ce qui a trait à l'entretien estival et hivernal.

Les possibilités de réduction des dépenses d'approvisionnement peuvent être résumées comme suit :

- une gestion améliorée du sel et du sable;
- opter pour le crédit-bail ou l'achat d'équipement plutôt que pour la location à coût plus élevé;
- une gestion améliorée des pièces de véhicules;
- la planification ouverte et stratégique des appels d'offre afin d'encourager des soumissions plus compétitives et la planification des projets de construction de façon à réduire les coûts de construction;
- standardiser la conception des bâtiments et dimensionner la construction de nouveaux bâtiments afin d'optimiser les besoins en espace;
- **établir des offres à commandes auprès des professionnels des services et des fabricants de matériaux de construction pour réduire le travail administratif et améliorer le temps de réponse.**

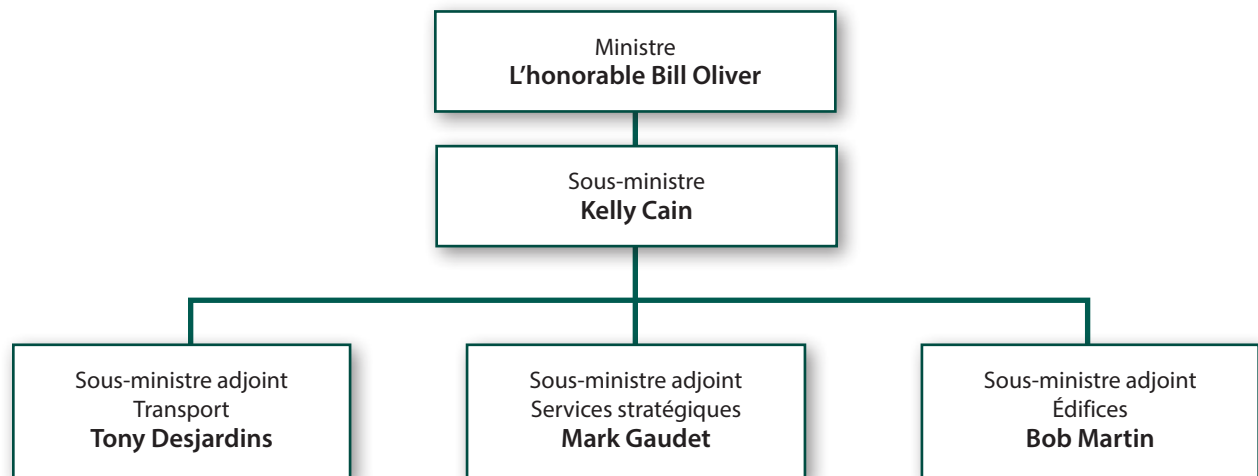
Survol des opérations du ministère

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a pour mission de contribuer à l'économie et à la qualité de vie dans la province en fournissant et en soutenant une infrastructure durable de manière à permettre la circulation sûre et efficace des biens et des personnes ainsi que la prestation de services gouvernementaux au public.

Pour réaliser cette mission, le ministère planifie, conçoit, exploite et entretient un vaste réseau de 19 000 kilomètres de routes reliées par plus de 3 200 ponts et

neuf services de traversiers. Le ministère gère 370 bâtiments appartenant au GNB et 135 baux. Il est également responsable de l'acquisition et de la cession des biens. La sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement sont les principes fondamentaux qui guident tous les employés du ministère dans l'exécution de leurs activités quotidiennes.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Division des transports

La **Division des transports** fournit des services professionnels pour tous les aspects de la planification, de la conception, de la construction et de l'entretien des ponts et des routes, y compris la gestion et la prestation des programmes d'entretien des routes en été et en hiver, l'ingénierie de la circulation, les opérations de la circulation, l'affichage commercial, la gestion des réseaux routiers, la gestion des immobilisations, les politiques relatives au camionnage et aux partenariats de l'industrie, ainsi que les permis de déplacement des biens. Elle veille aussi sur trois partenariats public-privé (PPP) et sur le service de traversier des îles Fundy. Six bureaux de district offrent des programmes d'entretien et de construction de ponts et de routes, ainsi que d'opération du réseau de traversiers.

La Division comprend la **Direction de l'élaboration de projets et de la gestion des actifs**, la **Direction du tracé des routes**, la **Direction de la construction**, la **Direction des opérations** et les **six bureaux de district**.

La **Direction de l'élaboration de projets et de la gestion des actifs** planifie et met en œuvre des projets routiers pour assurer la sécurité du public et soutenir le bien-être économique de la province. Cela comprend l'élaboration de plans fonctionnels qui comprennent des détails liés aux facteurs environnementaux, sociaux, techniques et économiques de l'aménagement routier, et l'émission de conseils techniques sur le maintien de l'état des actifs du ministère, avec le soutien de systèmes de collecte de données et par la modélisation des actifs. De plus, la Direction établit des politiques sur le camionnage et des partenariats avec l'industrie, et délivre des permis spéciaux pour le transport de charges indivisibles de poids ou de dimensions excédentaires ainsi que pour des configurations particulières de véhicules sur le réseau routier du Nouveau-Brunswick.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Élaboration de projets et gestion des actifs	1 165 000 \$	1 170 000 \$	1 007 966 \$	(162 034 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Au moyen des principes de gestion des actifs, le ministère a remis en état plus de 800 kilomètres de routes dans le cadre du programme de pose d'un enduit superficiel et environ 300 kilomètres de routes dans le cadre du programme d'asphaltage.*
- ♦ *Maintien de l'amélioration et du développement des modèles de gestion des immobilisations pour diverses immobilisations, notamment les routes, la gestion de la végétation et des toits des édifices appartenant au GNB, et poursuite du progrès du programme relatif aux ponceaux et aux ponts.*
- ♦ *Achat et essai d'un outil de collecte de données (un véhicule analyseur automatique de l'état des routes) afin d'améliorer l'efficacité de la collecte des données pour appuyer la gestion des immobilisations et pour appuyer divers programmes ministériels.*
- ♦ *Collaboration avec l'industrie pour mettre à l'essai un nouveau type de véhicule pour l'industrie forestière.*
- ♦ *La Direction a collaboré avec la Direction du tracé des routes et l'industrie pour accorder la priorité aux réparations sur des couloirs de ressources stratégiques afin de soutenir le développement économique.*

La **Direction du tracé des routes** est responsable de la conception et des appels d'offres des projets de terrassement, d'asphaltage, de travaux municipaux, de travaux hydrauliques et d'ouvrages d'art dans le cadre du programme de construction du ministère. La Direction fournit une expertise technique et émet des recommandations au ministère concernant l'arpentage et le génie environnemental, géotechnique, géologique et hydrotechnique pour la conception, la construction et l'entretien des routes et des structures. La Direction

fournit des applications d'ingénierie et un soutien technique à diverses directions et au personnel, réalise des analyses de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité de matériaux industriels (béton, granulats, sols et asphalte), détermine les besoins en matière de biens, fournit un soutien en matière de documentation pour le processus d'acquisition de biens et fournit des services de recherche et de soutien technique pour les procédures et les matériaux liés à l'industrie du transport.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Tracé des routes	640 000 \$	643 000 \$	646 109 \$	3 109 \$

FAITS SAILLANTS

- ◆ Lancement des appels d'offre pour plus de 139 projets dans le cadre du programme d'immobilisations de 2017-2018, y compris des contrats pour plus de 34 ponts et ponceaux, plus de 64 contrats d'asphaltage et 11 contrats de terrassement.
- ◆ Exécution de la conception des principaux secteurs de projets suivants :
- ◆ Élargissement à quatre voies de la route 11 entre la route 15 et la rivière Shediac
- ◆ Élargissement à quatre voies de la route 11 entre la rivière Shediac et le côté sud de la Petite rivière Bouctouche
- ◆ Route 11, voie de contournement de Glenwood à Miramichi
- ◆ Route de liaison du sentier Fundy
- ◆ Réalisation d'études d'impact sur l'environnement pour les projets suivants :
- ◆ Route 11, voie de contournement de Glenwood à Miramichi
- ◆ Route de liaison du sentier Fundy
- ◆ Pont no 1 (N665) de la rivière Miramichi Nord-Ouest

- ◆ La Direction a travaillé en de concert avec Canards Illimités Canada pour continuer deux projets de compensation des terres humides et a assumé la responsabilité pour 30 hectares de terres humides au nom du ministère pour compenser pour l'incidence des travaux de construction et d'entretien sur les terres humides existantes.

La **Direction de la construction** s'assure que les contrats et les projets de nivellement et d'asphaltage pour la construction et la reconstruction des routes et des ponts provinciaux sont exécutés conformément aux plans et aux spécifications du contrat, et s'assure que les méthodes de construction sont conformes aux pratiques exemplaires en matière d'ingénierie. Pour réaliser ses objectifs, la Direction offre des services de soutien en gestion de contrat, en matière d'ingénierie, de finances, de gestion et d'administration pour le programme d'investissement pour les routes et les infrastructures provinciales, et élabore des normes de contrôle de la qualité et s'assure de leur application uniforme.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Construction	485 000 \$	487 000 \$	558 381 \$	71 381 \$

FAITS SAILLANTS

- ◆ Ouverture d'une nouvelle route à quatre voies entre la route 11 et la route 15 à Shediac, y compris de nouveaux échangeurs à la route 15 et à la route 133.

- ◆ Conclusion de plusieurs grands projets de remplacement de ponts et de ponceaux, notamment : le pont no 4 de la rivière Pokemouche (comté de Gloucester), la crique Red Bank (Chipman), le ruisseau Fisher (route 8, Fredericton) et le ponceau no 2 du ruisseau Duncan (comté de Kings).

- ◆ Début de la construction des piliers et des culées en béton et de la fabrication de la superstructure en acier pour le nouveau pont de la rivière Petitcodiac, qui constitue un projet de 61 millions de dollars sur les quatre prochaines années.
- ◆ Prestation d'un programme d'enduit superficiel de 30 millions de dollars par le biais de contrats et d'équipes internes.
- ◆ Achèvement de la phase deux du projet majeur de remise en état du pont no 1 de la rivière Miramichi (pont Centennial), et début de la phase trois dans le cadre d'un projet d'amélioration de 88 millions de dollars en cours.

La **Direction des opérations** fournit une expertise technique et en ingénierie dans le cadre de l'ingénierie de la circulation et des opérations, dans les questions environnementales et dans l'administration des routes, des traversiers et des programmes d'entretien. Cela comprend l'établissement de normes et de lignes directrices afin de maximiser la valeur du budget d'entretien provincial. La Direction fournit des services d'administration et de gestion de projets dans le cadre d'ententes de partenariats publics-privés (projet routier entre Fredericton et Moncton, projet de la route transcanadienne, projet de porte d'entrée de la route 1 et services de traversiers aux îles Fundy) et gère les opérations du réseau de traversiers. La Direction fournit également de l'expertise technique, en gestion de projet et en génie relativement aux grands projets de construction non traditionnelle et de projets conçus sur mesure en matière de transport.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Opérations	979 000 \$	981 000 \$	932 164 \$	(48 836 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ Soutien technique pour la modification de la Loi sur les véhicules à moteur afin d'aborder les limites de vitesse par défaut, en particulier dans les zones scolaires.
- ◆ Achèvement de la remise à neuf du traversier William Pitt II à Gondola Point afin d'assurer le respect de tous les règlements.
- ◆ Élaboration d'une politique sur les restrictions et les fermetures de route temporaires et personnalisation du portail Web NB511 afin de mieux communiquer les avis au public.
- ◆ Élaboration et adjudication d'un contrat d'approvisionnement en sel avec un nouveau fournisseur de sel (K+S Windsor Salt).
- ◆ Travail, avec Énergie NB, au processus d'approbation des grandes lignes de transmission autour des routes à quatre voies, ce qui aidera Énergie NB à accommoder les nouveaux clients industriels.
- ◆ Restructuration du programme de formation pour les déneigeurs du ministère, comprenant des révisions du contenu de la formation, et prestation d'une formation spécialisée pour certains instructeurs des déneigeurs.
- ◆ Production, installation et entretien de panneaux de signalisation qui étaient nécessaires en raison des phénomènes météorologiques extrêmes et autres situations d'urgence.
- ◆ Mise en œuvre d'un processus d'entreposage et de gestion de l'approvisionnement en sable plus efficace.
- ◆ Prolongement du projet de lames mobiles afin d'inclure plus de 100 chasse-neige.

Division des services stratégiques

La **Division des services stratégiques** fournit le leadership et le soutien au ministère en matière d'approvisionnement, de planification stratégique, d'élaboration de politiques, d'affaires législatives, de services de technologie de l'information (TI), de gestion du rendement et d'amélioration des processus. De plus, elle fournit

des services de gestion du parc de véhicules pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ainsi que des services d'acquisition et d'aliénation de biens pour les routes et les bâtiments.

La Division comprend la **Direction de l'excellence du rendement**, la **Direction de la gestion de l'information et de la technologie**, la **Direction des politiques et affaires législatives**, la **Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement**, la **Direction des services immobiliers**, l'**Agence de gestion des véhicules (AGV)**⁴ et l'**Unité des partenariats stratégiques et du développement de corridors commerciaux**.

La **Direction de l'excellence du rendement** a pour mandat de promouvoir une culture de l'amélioration continue partout dans le ministère et d'encourager le personnel à participer à des améliorations de processus et de la productivité grâce à l'adoption du système de gestion officielle du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Excellence du rendement	845 000 \$	849 000 \$	754 902 \$	(94 098 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ Réussite de l'initiative de remaniement organisationnel du ministère, dont les économies ont dépassé de près d'un million de dollars l'objectif global de 10,5 millions.
- ◆ Facilitation de la mise en œuvre de plusieurs projets d'amélioration continue qui ont entraîné des économies d'environ 1,7 million de dollars.
- ◆ Encadrement et encouragement de six personnes à diriger la certification d'un maître ceinture noire et de cinq ceintures vertes, renforçant la capacité d'excellence du rendement et d'amélioration continue du ministère.
- ◆ Travail, avec le personnel ministériel, à terminer l'installation de douze tableaux d'affichage sur la gestion quotidienne dans l'ensemble du ministère, ce qui a aidé à bâtir la culture d'amélioration continue et à améliorer la maturité du ministère en ce qui concerne l'excellence du rendement.

La Direction est maintenant reconnue comme une ressource de prédilection en matière d'amélioration et de gains d'efficacité.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** appuie les clients ministériels dans l'attente de leurs objectifs opérationnels par l'utilisation efficace des solutions de technologie de l'information et des services connexes. La Direction est responsable de la stratégie en matière de TI, de la planification et de la coordination des services avec Service Nouveau-Brunswick, des applications et des services relatifs au système d'information géographique (SIG), d'un programme complet de gestion des dossiers et de l'information, de la sécurité de l'information et de la protection de la vie privée, et d'une série de services ministériels pour l'administration centrale du ministère, notamment l'accès aux bâtiments, le stationnement, les locaux à bureaux et autres services de bureau généraux.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Gestion de l'information et technologie	1 197 000 \$	1 202 000 \$	1 128 179 \$	(73 821 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ Poursuite de la modernisation de l'infrastructure du réseau informatique du ministère grâce à la mise à niveau du câblage et de l'équipement aux emplacements désignés dans la dernière

année du plan de modernisation triennal et à l'ajout d'un accès au réseau sans-fil dans les installations de réparation de véhicules.

- ◆ Mise en œuvre des processus pour recevoir les rapports d'accident par voie électronique et automatiser leur téléchargement dans le système de déclaration d'accident du ministère. *Élaboration d'un localisateur d'accident fondé sur le SIG afin de déterminer la position des accidents par référence linéaire.*

4 L'Agence de gestion des véhicules (AGV) est un organisme de service spécial qui relève du ministère des Transports et de l'Infrastructure. On peut trouver davantage de renseignements sur les activités de l'AGV dans son rapport annuel en ligne : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/mti/publications.html>

- ◆ Mise en œuvre d'un portail du SIG pour la livraison des applications fondées sur le SIG, les données et les services connexes au ministère.
- ◆ Conjointement avec la Direction de l'élaboration de projets et de la gestion des actifs, acquisition et mise en service d'un nouveau véhicule de collecte de données sur les routes, y compris l'ensemble de l'instrumentation à bord et le matériel et les logiciels connexes.

La **Direction des politiques et des affaires législatives** joue un rôle de leadership et fournit des conseils et une expertise pour favoriser l'efficacité et l'efficience des opérations du ministère et aide à assurer la conformité à toutes les exigences opérationnelles et légales. Dans le but de concrétiser sa vision d'être un chef de file dans la prestation de services et de conseils gouvernementaux, la Direction affirme les valeurs de base que sont l'excellence, l'intégrité et la recherche de résultats.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Politiques et Affaires législatives	1 222 000 \$	1 225 000 \$	1 173 103 \$	(51 897 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ Avancement de 60 mémoires au Conseil exécutif aux fins d'orientation et de décision concernant des ententes, des politiques et des transactions financières afin d'assurer des opérations ministérielles efficaces.
- ◆ Traitement de 71 demandes en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, aidant à rehausser la transparence de la prise de décisions du ministère et fournissant une divulgation plus complète de ses opérations.
- ◆ Révision du manuel des politiques du ministère afin de faire en sorte que les politiques internes favorisent l'efficacité des opérations et soient compatibles avec le remaniement organisationnel.
- ◆ Coordination des réponses à plus de 650 lettres et courriels destinés à la sous-ministre, au ministre et au premier ministre.
- ◆ Publication de quatre numéros réguliers et deux numéros spéciaux du bulletin ministériel, *Connexions MTI*, afin de tenir les employés au courant et d'aider à faire la promotion d'une main-d'œuvre fière, productive et professionnelle.
- ◆ Avancement des modifications à la Loi sur les véhicules à moteur afin d'aider à rehausser la sécurité dans les zones scolaires.
- ◆ Participation à l'examen de la Loi sur la sécurité ferroviaire fédérale en fournissant des commentaires

lors des séances de table ronde régionales du comité d'examen et en fournissant une présentation formelle au comité signée par le ministre.

- ◆ Établissement de la Direction comme point d'accès pour toutes les relations avec les bureaux du vérificateur général, de l'ombudsman et du commissaire à l'intégrité.
- ◆ Leadership et services de secrétariat à un comité interministériel responsable de cerner et de saisir les occasions de transport ferroviaire des marchandises afin de maintenir la ligne ferroviaire du nord-est du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Progression vers l'adoption des éléments du système de gestion officielle du gouvernement du Nouveau-Brunswick afin d'aider à devenir plus axés sur le client et de minimiser les risques pour la continuité du service.

La **Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement** administre les appels d'offre des projets d'immobilisations en conformité avec la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* et les règlements connexes, prépare et administre l'exécution des contrats, fournit des directives au ministère pour les questions ayant trait aux achats en vertu de la *Loi sur les achats publics* et aide à la préparation des demandes de propositions.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Chaîne d'approvisionnement	118 000 \$	118 000 \$	114 745 \$	(3 255 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Direction d'un projet de ceinture verte relativement à la normalisation des marques de filtres à huile, de filtres à air et de batteries, entraînant des gains d'efficacité opérationnels et générant des économies de 100 000 \$.*
- ◆ *Adjudication de plus de 500 contrats de construction dans le cadre du programme d'immobilisations du ministère.*

La **Direction des services immobiliers** est responsable de fournir des services immobiliers au ministère, à d'autres entités gouvernementales et au public. Ces services comprennent les résumés de titre, les arpentages de propriété, l'assertion relative à la valeur, l'acquisition de

propriétés pour des projets de route et d'infrastructure et les négociations à cette fin, la gestion et l'aliénation de biens excédentaires, la commercialisation, les appels d'offres et la préparation de documents. En outre, la Direction traite les réclamations contre le ministère liées à des allégations d'accident routier de véhicule, de défectuosité routière, de contamination de l'environnement et de dommages à des biens réels, ainsi que les réclamations liées à des expropriations de terrain pour la construction de routes. La Direction s'occupe également de la désaffectation de routes, de l'expropriation, de la désignation d'ouvrages publics, de la gestion de corridors, y compris la délivrance de permis d'usage routier, de l'examen et de la recommandation de lotissements ruraux ainsi que de la détermination du statut des routes dans le respect des exigences législatives.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Services immobiliers	697 000 \$	700 000 \$	653 995 \$	(46 005 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Vente de 163 propriétés en vertu de la Loi sur les travaux publics avec des recettes totales générées de 2 544 550 \$.*
- ◆ *Cession de 20 biens réels vacants supplémentaires évalués à 10 000 \$ ou moins de novembre 2017 à mars 2018 au moyen d'un processus rentable, efficace et accéléré à la suite des modifications récentes à la Loi sur les travaux publics.*
- ◆ *Travail en étroite collaboration avec la Direction de l'excellence du rendement afin de mettre en œuvre plusieurs initiatives d'amélioration continue qui ont entraîné des gains d'efficacité dans l'aliénation de biens excédentaires.*

L'**Agence de gestion des véhicules**, un organisme de service spécial, fournit une gamme complète de services de véhicules (acquisition, réparation et entretien, remplissage, aliénation, etc.) aux ministères clients des parties I et II de la fonction publique. En outre, des ententes de service partielles sont fournies aux agences et aux sociétés de la Couronne comme Énergie NB. Elle présente un plan d'affaires annuel au gouvernement aux fins d'approbation, lequel détaille ses opérations prévues.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
AGV	76 660 000 \$	76 660 000 \$	80 572 713 \$	3 912 713 \$

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Responsabilité et imputabilité des bureaux de district pour l'installation de réparation du district dans le cadre de l'initiative de remaniement organisationnel du ministère.*
- ◆ *Poursuite du travail avec les autres directions du ministère visant à installer des génératrices aux sites cruciaux d'approvisionnement en carburant afin de s'assurer que le carburant sera disponible pour les premiers intervenants lors des phénomènes météorologiques.*

L'Unité des partenariats stratégiques et du développement de corridors commerciaux est responsable de fournir des directives quant au financement fédéral et aux partenariats internationaux/interprovinciaux, de rechercher et de saisir les possibilités de financement fédéral, du développement continu d'un système de transport multimodal et d'un corridor commercial, et de la communication de directives sur le cadre de planification des immobilisations à long terme du ministère et de son processus d'établissement des priorités. L'unité est également responsable de travailler avec les fournisseurs de systèmes de transport (aéroports, ports, etc.) et autres intervenants à des initiatives visant à renforcer le système de transport intégré multimodal et le corridor commercial de la province et à améliorer la compétitivité économique.

Information financière

Cette unité n'a pas de budget ordinaire.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Obtention d'un financement fédéral pouvant atteindre 200 millions de dollars en annexant*

Division des édifices

La Division des édifices est responsable de la gestion des projets de construction pour tous les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick, ainsi que des opérations et de l'entretien des bâtiments gouvernementaux occupés par les employés de la partie I (y compris les immeubles de bureaux, les palais de justice, les garages, etc.). Cette division gère également les baux du gouvernement pour les locaux à bureaux, ainsi que l'acquisition de biens du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour les nouveaux bâtiments.

La division comprend la Direction de la conception et de la construction et la Direction de la gestion des installations.

officiellement l'accord de contribution du ministère pour le Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales-territoriales – Projets nationaux et régionaux (2015-2016/2023-2024) avec huit projets d'infrastructure supplémentaires.

- ♦ *Présentation de demandes d'analyse de rentabilité et réception de financement pour deux projets (ponts de Coles Island et étude sur l'isthme de Chignecto) dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux qui devraient utiliser environ 22 millions de dollars du gouvernement fédéral sur un coût total du projet d'environ 46 millions de dollars.*
- ♦ *Travail avec des hauts fonctionnaires et soutien menant à la signature de l'Entente bilatérale intégrée Canada – Nouveau-Brunswick en mars 2018, obtenant 673 millions de dollars en financement fédéral sur les dix prochaines années pour des volets de financement ciblés.*
- ♦ *Poursuite de la gestion de projet pour le projet de faisabilité et de planification du pont international et du passage frontalier entre Madawaska et Edmundston afin d'aider à assurer la durabilité d'un réseau de communication international important.*

La Direction de la conception et de la construction s'occupe des services de planification, de conception et de gestion des contrats pour tous les ministères du GNB à l'appui des projets relatifs aux écoles, aux hôpitaux, aux bureaux, aux palais de justice, aux prisons et à d'autres projets de construction. Avec l'aide de firmes privées de génie et d'architecture, une équipe multidisciplinaire de professionnels et de techniciens assure la prestation et la coordination de ces services. Elle gère aussi d'autres projets gouvernementaux, comme les projets financés conjointement par les gouvernements provincial et fédéral. L'essentiel du budget pour faire fonctionner ce groupe est contenu dans le budget d'immobilisations; le montant indiqué ci-dessous couvre certains frais d'administration et un groupe qui fournit des conseils techniques au ministère du Développement social pour les foyers de soins et les logements publics.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Conception et construction	996 000 \$	996 000 \$	752 458 \$	(243 542 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction a participé à la conception et/ou à la construction de divers grands projets d'immobilisation, notamment : huit nouvelles écoles, neuf projets de modernisation d'école à mi-vie, trois projets de collèges communautaires, plusieurs nouveaux foyers de soins, des projets de modernisation de logements publics et six projets d'agrandissement majeur d'hôpitaux.
- ♦ Plus de 500 projets d'amélioration d'immobilisations ont été livrés à un coût de 68 millions de dollars. Cela comprend plus de 200 projets, totalisant 20 millions de dollars, liés à la promotion de l'efficacité énergétique. Ces efforts contribueront grandement à l'atteinte des objectifs de la province en matière de changements climatiques.
- ♦ La Direction a contribué de façon importante aux objectifs du ministère en matière d'économies grâce à la normalisation des conceptions de bâtiment et en dimensionnant les nouveaux bâtiments construits de façon optimale quant aux exigences en matière d'espace.

- ♦ Travail, avec Service Nouveau-Brunswick, au développement d'un système de gestion de l'énergie qui surveillera la consommation d'énergie et fournira de l'information pour orienter les investissements vers la réduction au minimum de l'énergie consommée dans les bâtiments du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La **Direction de la gestion des installations** est responsable de l'administration, de l'entretien et du fonctionnement d'environ 350 bâtiments appartenant au gouvernement et de trois parcs industriels, ainsi que de la négociation et de l'administration d'environ 250 baux. La Direction, par l'entremise de l'administration centrale et de l'exploitation de six bureaux régionaux, gère environ 7,5 millions de pieds carrés d'espace dans l'ensemble de la province. La Direction dispose de personnel multidisciplinaire professionnel et technique qui fournit également du soutien technique à d'autres entités gouvernementales au besoin. De plus, la Direction fournit divers services liés aux bâtiments et aux locaux comme la conception, l'ingénierie, la sécurité, la gestion des risques, les services d'assurance, l'entretien des bâtiments ainsi que la planification et la conception des projets d'immobilisations.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Gestion des installations	61 219 000 \$	61 247 000 \$	59 177 806 \$	(2 069 194 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ Contribution importante à l'objectif d'économie du ministère grâce à l'utilisation des locaux à bureaux et aux efforts d'optimisation. Ces efforts sont appuyés par une gestion et une normalisation accrues de l'offre et de l'affectation des espaces de bureaux dans l'ensemble de la province, et réalisés par la cession des baux et des bâtiments du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas utilisés à pleine capacité ou autrement jugés excédentaires pour les besoins du gouvernement, tout en respectant les politiques et les pratiques de conception durable qui favorisent la rationalisation de l'espace.

Radiocommunications

La **Direction des radiocommunications** relève directement du sous-ministre. Son mandat est de fournir des communications, un soutien technique et des consultations sûres, fiables et économiques à tous les ministères et les organismes du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à la GRC. La Direction est responsable de l'administration du contrat pour le système de radiocommunications mobiles à ressources partagées du Nouveau-Brunswick, le système de radiocommunications fondamental de la province utilisé par plusieurs entités provinciales, fédérales et municipales, et de la gestion du Centre provincial de communications mobiles (CPCM).

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Radiocommunications	9 481 000 \$	9 498 000 \$	9 184 299 \$	(313 701 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Achèvement de la migration des radiocommunications de la plupart des ministères et agences provinciaux, notamment le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, qui avait besoin de communications vocales chiffrées pour les agents d'application de la loi.*
- ◆ *Expansion du système de radiocommunications mobiles à ressources partagées du Nouveau-Brunswick comprenant également l'ajout de plus de la moitié des exigences de la GRC, la transition d'Ambulance Nouveau-Brunswick et les villes de Fredericton de Moncton. Le système de radiocommunications mobiles à ressources partagées du Nouveau-Brunswick est passé de 89 à 97 tours afin d'offrir une couverture supérieure à plus de 90 % des régions peuplées de la province.*
- ◆ *Création d'une nouvelle section au sein de la Direction pour répondre au grand nombre de demandes de soutien pendant les situations d'urgences et les phénomènes météorologiques. La nouvelle unité fournit du soutien lorsque les radiocommunications critiques sont nécessaires pour intervenir lors des événements importants comme la tempête de verglas qui a frappé le nord-est du Nouveau-Brunswick en 2017. Le groupe a aussi été appelé à fournir du soutien dans le cadre de trois opérations de recherche et sauvetage au sol.*

- ◆ *Le CPCM a également traité plus de 130 000 appels téléphoniques et radio, soutenant la plupart des besoins en dehors des heures d'ouverture des ministères, offrant un point de contact unique pour le personnel qui travaille seul, et surveillant les alertes pour les infrastructures de communication essentielles.*

Services des finances et de l'administration

La **Direction des services des finances et de l'administration** relève directement du sous-ministre. Elle offre des services efficaces de budgétisation, de comptabilité, de rapports financiers et de consultation. La Direction fournit également des services de bureau généraux et de soutien administratif, examine et évalue les contrôles internes ministériels, et enquête et règle les réclamations concernant des dommages aux biens.

Budget au compte ordinaire	Budget 2017-2018	Budget révisé 2017-2018	Réel 2017-2018	Écart – dépassement (dépenses inférieures)
Services des finances et de l'administration	1 632 000 \$	1 642 401 \$	1 226 711 \$	(415 690 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Gestion des systèmes financiers et administratifs, assurant la surveillance, les prévisions et les rapports pour le ministère.*
- ◆ *Participation au développement des budgets ordinaires et d'immobilisations.*
- ◆ *Soutien au développement du nouveau système de gestion des ressources de l'organisation par la participation au comité directeur, au processus de demande de propositions, au plan comptable et à d'autres projets.*
- ◆ *Soutien de l'initiative de remaniement organisationnel du ministère et des initiatives d'amélioration des processus.*

- ◆ *Mise en œuvre d'un tableau d'affichage sur la gestion quotidienne dans l'une des unités de la Direction.*
- ◆ *Soutien de l'application et de l'élaboration de plusieurs accords de contribution fédéraux dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada.*

Information financière

Dépenses par programme (en milliers de dollars)

Programme ordinaire	Budget principal 2017-2018	Transferts de crédits	Budget 2017-2018	Montants réels 2017-2018	Écart plus/ (moins)
Administration	13 103,0	64,4	13 167,4	12 441,7	(725,7)
Politiques, planification et développement stratégique	1 222,0	3,0	1 225,0	1 173,1	(51,9)
Entretien	68 087,0	207,0	68 294,0	68 014,1	(279,9)
Entretien pendant l'hiver	68 904,0	124,7	69 028,7	82 270,3	13 241,6
Construction des ponts et des routes	2 987,0	13,0	3 000,0	2 866,5	(133,5)
Groupe des édifices	127 952,0	1 039,5	128 991,5	126 678,8	(2 312,7)
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	19 854,0	0,0	19 854,0	20 110,0	256,0
Total – Compte brut ordinaire	302 109,0	1 451,6	303 560,6	313 554,5	9 993,9

Les dépenses ont été supérieures au budget en raison principalement de la rigueur de l'hiver.

Programme d'immobilisations	Budget principal 2017-2018	Montants réels 2017-2018	Écart plus/ (moins)
Ponts permanents	76 980,0	57 144,2	(19 835,8)
Routes permanentes	217 750,0	221 433,8	3 683,8
Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités	25 000,0	25 297,4	297,4
Programme fédéral-provincial à frais partagés	78 655,0	72 069,5	(6 585,5)
Travaux publics et infrastructure	224 072,0	194 512,8	(29 559,2)
Agence de gestion des véhicules	16 000,0	16 130,7	130,7
Total	638 457,0	586 588,4	(51 868,6)

Les dépenses ont été moins élevées que prévu en raison principalement de changements au calendrier.

Compte à but spécial	Budget principal 2017-2018	Montants réels 2017-2018	Écart plus/ (moins)
Résidence du lieutenant-gouverneur	50,0	-	(50,0)
Fonds pour la gestion des terres	1 800,0	1 910,8	110,8
Total	1 850,0	1 910,8	60,8

Agence de gestion des véhicules	Budget principal 2017-2018	Montants réels 2017-2018	Écart plus/ (moins)
Recettes			
Rétrofacturation	81 260,0	83 625,1	2 365,1
Recettes provenant de la vente de véhicules et de matériel	700,0	610,2	(89,8)
Recettes totales	81 960,0	84 235,3	2 275,3
Dépenses			
Dépenses totales	76 660,0	80 572,7	3 912,7
Dépenses au compte de capital	16 000,0	16 130,7	130,7
Dépenses totales	92 660,0	96 703,4	4 043,4

Recettes et recouvrements (en milliers de dollars)

Recettes au compte ordinaire	Budget principal 2017-2018	Montants réels 2017-2018	Écart plus/ (moins)
Rendement du capital investi	1,0	6,2	5,2
Licences et permis	1 520,0	1 682,1	162,1
Vente de biens et de services	5 600,0	6 010,5	410,5
Amendes et pénalités	35,0	26,9	(8,1)
Divers	82,0	216,0	134,0
Subventions conditionnelles - Canada	26,0	32,5	6,5
Total – Recettes au compte ordinaire	7 264,0	7 974,2	710,2

Recouvrements au compte de capital	Budget principal 2017-2018	Montants réels 2017-2018	Écart plus/ (moins)
Autre	7 200,0	5 251,5	(1 948,5)
Recouvrements au compte de capital - Canada	27 373,0	26 972,5	(400,5)
Total – Recouvrements au compte de capital	34 573,0	32 224,0	(2 349,0)

Fonds pour la gestion des terres	Budget principal 2017-2018	Montants réels 2017-2018	Écart plus/ (moins)
Recettes de provenance interne	45,0	244,2	199,2
Recouvrements au compte de capital – provenance interne	620,0	861,8	241,8
Total – Fonds pour la gestion des terres	665,0	1 106,0	441,0

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2017-2018 du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2017	2016
Permanent	1 572	1 572
Temporaire	74 ⁵	161
TOTAL	1 646	1 733

Le ministère a annoncé 140 concours, soit 90 concours publics (externes) et 50 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques et techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé de spécialisation et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	27
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	8
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme allégué n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Transports et de l'Infrastructure, et aucune plainte n'a été soumise à l'ombud.

5 Temporaire : travailleurs temporaires et postes dotés pour une période déterminée. Cela ne comprend pas les travailleurs occasionnels.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
53	<i>Loi modifiant la Loi sur les travaux publics</i> et modification de la <i>Loi sur les travaux publics</i> https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1321&legi=58&num=0&page=	5 mai 2017	Modification des dispositions de la Loi afin de fournir au ministère des Transports et de l'Infrastructure un processus plus rapide et moins dispendieux pour l'aliénation des biens réels excédentaires de valeur moindre.
6	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1350&legi=58&num=0&page=	20 décembre 2017	La modification législative concerne les limites de vitesse dans les zones scolaires désignées, établissant des limites par défaut à 30 km/h dans les municipalités et à 50 km/h dans toutes les autres zones, sauf indication contraire affichée. Les modifications autorisent également le ministre à fixer une limite de vitesse qui est supérieure ou inférieure à celle établie par défaut pour toutes les routes de compétence provinciale, à condition que la limite de vitesse choisie soit appuyée par une évaluation technique professionnelle.
13	<i>Loi abrogeant la déclaration de fiducie du palais de justice de 1826</i> https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1357&legi=58&num=0&page=	20 décembre 2017	La déclaration de fiducie de 1826 stipulait que le palais de justice du comté de Saint John pouvait uniquement être utilisé comme un palais de justice ou comme locaux à bureaux de la ville ou du comté. Cette Loi a eu l'effet d'abroger la fiducie. La propriété a été jugée excédentaire et l'abrogation était nécessaire pour procéder à la vente de la propriété. La vente de la propriété a généré des recettes pour la province et réduit les dépenses en éliminant les frais d'entretien. L'abrogation a également permis la réutilisation d'un édifice du patrimoine et l'augmentation des recettes fiscales pour la province et la municipalité.

La liste des lois et règlements dont l'administration relevait du ministère en 2017-2018 peut être consultée ici : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=17>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère a élaboré son plan d'action sur les langues officielles en 2015 et continuera de le réviser régulièrement, au besoin. Le plan d'action comprend des activités stratégiques dans chacun des quatre principaux secteurs d'activités indiqués dans le *Plan sur les langues officielles - Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les activités ministérielles associées aux quatre grands axes sont présentées ci-dessous.

Axe 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

- Les profils linguistiques ont été mis à jour tout au long de l'année. Le mécanisme de suivi pour le renouvellement des certificats de langue seconde, mis en œuvre en 2016, a permis de garantir l'accès à des services de qualité, en anglais et en français, dans toute la province.
- L'information relative à la politique sur la langue de service est communiquée régulièrement au personnel et est accessible au besoin. Le site intranet du ministère est tenu à jour et contient des ressources et des coordonnées pour ceux qui souhaiteraient obtenir un soutien supplémentaire.

Axe 2

Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :

- Le processus et le formulaire d'évaluation du rendement du ministère mettent en évidence le droit de l'employé d'avoir une évaluation du rendement dans la langue de son choix.
- On tient les petites et les grandes réunions de façon à encourager l'utilisation des deux langues officielles. Les employés ont accès à un outil de travail, *Animer efficacement des réunions bilingues*, qui est accessible sur le site intranet du ministère.
- Le ministère s'assure que ses employés peuvent rédiger des documents dans la langue officielle de leur choix.
- Le site intranet du ministère est tenu à jour et contient des ressources et des coordonnées afin d'encourager l'utilisation des deux langues officielles.

Axe 3

- Le groupe de travail du plan d'action sur les langues officielles du ministère se réunit tous les trimestres et voit à ce que les programmes et les politiques créés et instaurés tiennent compte des communautés de langues officielles de la province.
- Le ministère s'assure que toute l'information reçue du Bureau du Conseil exécutif, comme le *Bulletin d'information sur les langues officielles*, ainsi que les modifications ou mises à jour des politiques sont communiquées aux employés dans les deux langues officielles.

Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles :

- Les politiques sur les langues officielles sont des composantes clés de l'orientation des employés. Le ministère a mis tous les renseignements et les ressources à la disposition des employés et des gestionnaires.
- Le ministère a créé des outils de suivi pour voir à ce que tous les nouveaux employés connaissent et comprennent à fond la *Loi sur les langues officielles* ainsi que ses règlements et politiques connexes.
- Les employés doivent lire les politiques sur la langue de service et la langue de travail chaque année, dans le cadre du processus d'évaluation annuelle du rendement.

Conclusion

Le ministère a mené à bien la troisième année de son plan d'action sur les langues officielles. Trente-cinq employés ont suivi les cours de langue seconde offerts par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Édifice du Centenaire (2015) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V4/Chap3f.pdf (p.58)	Recommandations	
	Total	Adoptées ⁶
Gestion des immobilisations de l'Édifice du Centenaire	5	5

Questions découlant de la vérification des états financiers de la province (2014) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Agref.pdf (p.105)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Préparer et soumettre à l'examen du Bureau du contrôleur une évaluation annuelle des moins-values.	1	1

Plan d'infrastructure à long terme (2013) https://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/chap1f.pdf (p.4)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'infrastructure à long terme	8	8

Ponts provinciaux (2013) https://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/chap3f.pdf (p.91)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Normes d'inspection, résultats, entretien et planification des immobilisations	8	8
Approche du moindre coût du cycle de vie à long terme	1	1
Information publique sur l'état des ponts et l'efficacité des activités d'inspection des ponts	3	3
Financement requis pour maintenir le niveau de service des ponts	1	1

6 Les recommandations « adoptées » comprennent des mesures qui ont été prises ou qui sont en voie de l'être. Pour ce qui est des recommandations qui n'ont pas été adoptées, on prévoit les mettre en œuvre à une date ultérieure.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2017-2018.